



RÉGION ACADÉMIQUE OCCITANIE

Liberté
Égalité
Fraternité

Élection des représentants des étudiants au conseil d'administration du CROUS de Toulouse – Occitanie

Arrêté portant création et composition de la commission électorale

La rectrice de la région académique Occitanie,
Rectrice de l'académie de Montpellier,
Chancelière des universités

VU les articles R. 822-12, R. 822-12-1 et R. 822-12-2 du Code de l'éducation relatifs aux œuvres sociales en faveur des étudiants ;

VU le décret n°2021-457 du 15 avril 2021 relatif notamment à l'organisation d'un vote électronique par internet pour les élections 2021 ;

VU l'arrêté du 13 novembre 2023 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Il est créé une commission électorale dans le cadre des élections des représentants des étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Toulouse – Occitanie ; cette commission est chargée de veiller au bon déroulement des opérations électorales.

Sont nommés membres de la commission électorale, chargée de veiller au bon déroulement des opérations électorales :

1 – en qualité de représentants de l'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Toulouse – Occitanie :

En qualité de	Prénom et Nom	Fonction
Titulaire	Dominique FROMENT	Directrice générale
	Florian PRUSSAK	Directeur de la Vie étudiante et de campus
	Laurence GUZMAN	Adjointe du directeur de la Vie étudiante et de campus
	Arthur GREILLET	Directeur de site
	Estelle NOURRY	Chargée de mission Job étudiant
Suppléant	Fabienne RIVIER-MONRIBIOT	Directrice adjointe
	Stéphanie DESCO	Cheffe du service Accueil et logement
	Thomas HULAUD	Chef du service Animation et vie de campus
	Christine DONADEI	Cabinet de la directrice générale
	Sandrine MOLUS	Adjointe de la cheffe du DSE

2 – en qualité d'étudiants :

En qualité de	Prénom et Nom	Représentation Organisation étudiante
Titulaire	Victor PETITDIDIER	UNEF
	Gauthier CZERNIK	UNI
	Juliette CARON	FAGE AGEMP
	Alexandre PERIN	UNION
	Matthias CHOMET	YES OF CROUS
Suppléant	Yuna LE GALL	UNEF
	<i>Néant</i>	UNI
	Rémi BLOTTIN	FAGE AGEMP
	Tanguy TREGOU	UNION
	<i>Néant</i>	YES OF CROUS

Après enregistrement des listes des candidats, de nouveaux membres pourront être désignés parmi les candidats pour assurer la représentation de chacune des listes enregistrées.

ARTICLE 2 : La présidence de la commission est assurée par la rectrice de région académique ou son représentant. En cas d'empêchement de la rectrice de région académique, la présidence sera assurée prioritairement par le recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (ESRI), ou par le secrétaire général adjoint de région académique Occitanie, chef du service régional en charge de l'ESRI ou un membre dudit service.

ARTICLE 3 : La Directrice générale du CROUS de Toulouse – Occitanie et le Secrétaire général de la région académique Occitanie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 21 NOV. 2023

Pour la rectrice de région académique Occitanie,
Chancelière des universités,
et par délégation,
Le recteur délégué pour l'enseignement supérieur,
la recherche et l'innovation



Khaled Bouabdallah